

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

du vendredi 6 novembre 2020 à 15 h 30

audio via skype entreprise

Sous la présidence de :

Madame Anne-Claire BOUX

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la politique de la ville

REPRÉSENTANT·ES DE L'ADMINISTRATION	REPRÉSENTANT·ES DU PERSONNEL																																																						
<p>Titulaires : Laurence GIRARD, Secrétaire Générale adjointe en charge de la DDCT Geneviève HICKEL, Sous-Directrice des Ressources</p> <p>Suppléant·e : François TCHEKEMIAN, Directeur Adjoint de la DDCT Marie COLOU, Sous Directrice de la de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne *****</p> <p>Expert : Jérémie SUISSA, Directeur de cabinet d'Anne-Claire BOUX Maxime CROSNIER, Chef de cabinet d'Anne-Claire BOUX</p> <p>Expert·es de la DDCT : Fabien GILLET, Chef du Service de la cohésion et des ressources humaines Ghislaine COSTA, Chargée de mission Risques Laurence VISCONTE, Cheffe du Service de l'Optimisation des Moyens Rachel BOUSQUET, cheffe du Service de la relation usager Marina SILENY, Adjointe à la Cheffe du BPRP</p> <p>Organisation du CHSCT : Jérémie JOURDAIN, Chef du Bureau Relations Sociales et Formation</p>	<p>Titulaires :</p> <table border="0"> <tr> <td>Catherine</td> <td>ALBERT</td> <td><i>CGT présente</i></td> </tr> <tr> <td>Odile</td> <td>BONVARLET</td> <td><i>CGT présente</i></td> </tr> <tr> <td>Catherine</td> <td>VALADIER</td> <td><i>CGT présente</i></td> </tr> <tr> <td>Bérangère</td> <td>GIGUET-DZIEDZIC</td> <td><i>UNSA Excusée</i></td> </tr> <tr> <td>Richard</td> <td>CASSIUS</td> <td><i>UNSA présent</i></td> </tr> <tr> <td>Alban</td> <td>SCHIRMER</td> <td><i>UCP Présent</i></td> </tr> <tr> <td>Marie-Pierre</td> <td>JEANNIN</td> <td><i>CFDT Présente</i></td> </tr> <tr> <td>Marc</td> <td>ZIRI RAMEL</td> <td><i>SUPAP-FSU prés</i></td> </tr> <tr> <td>Christine</td> <td>CADIOU</td> <td><i>CFTC présente</i></td> </tr> </table> <p>Suppléant·es :</p> <table border="0"> <tr> <td>Anne</td> <td>DESCOMBES</td> <td><i>CGT</i></td> </tr> <tr> <td>Annie</td> <td>LORMEAU</td> <td><i>CGT</i></td> </tr> <tr> <td>Bénédicte</td> <td>PERFUMO</td> <td><i>CGT présente</i></td> </tr> <tr> <td>...</td> <td>...</td> <td><i>UNSA</i></td> </tr> <tr> <td>Patricia</td> <td>ANGER</td> <td><i>UNSA Excusée</i></td> </tr> <tr> <td>Jean-Benoît</td> <td>LEROY</td> <td><i>UCP</i></td> </tr> <tr> <td>Maryvonne</td> <td>JUPITER</td> <td><i>CFDT</i></td> </tr> <tr> <td>...</td> <td>...</td> <td><i>SUPAP-FSU</i></td> </tr> <tr> <td>Faisal</td> <td>HAMDANI</td> <td><i>CFTC</i></td> </tr> </table> <p>Expert·es : Aurélien BERTRANDI pour la CGT</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MEMBRES DE DROIT</p> <p>Dr Vanessa MARTINI, Service de la médecine préventive (DRH) <i>Présente</i> Dr Hakima DIBOUNE, Service de la médecine préventive (DRH) Dr Ouardia SEKHER, Service de la médecine préventive (DRH) <i>Présente</i> Erwan BERTHOU, MISST (DRH) <i>Présent</i> Joséphine CALMELS, Cheffe du Bureau de la Prévention des Risques professionnels de la DDCT <i>Présente</i></p>	Catherine	ALBERT	<i>CGT présente</i>	Odile	BONVARLET	<i>CGT présente</i>	Catherine	VALADIER	<i>CGT présente</i>	Bérangère	GIGUET-DZIEDZIC	<i>UNSA Excusée</i>	Richard	CASSIUS	<i>UNSA présent</i>	Alban	SCHIRMER	<i>UCP Présent</i>	Marie-Pierre	JEANNIN	<i>CFDT Présente</i>	Marc	ZIRI RAMEL	<i>SUPAP-FSU prés</i>	Christine	CADIOU	<i>CFTC présente</i>	Anne	DESCOMBES	<i>CGT</i>	Annie	LORMEAU	<i>CGT</i>	Bénédicte	PERFUMO	<i>CGT présente</i>	<i>UNSA</i>	Patricia	ANGER	<i>UNSA Excusée</i>	Jean-Benoît	LEROY	<i>UCP</i>	Maryvonne	JUPITER	<i>CFDT</i>	<i>SUPAP-FSU</i>	Faisal	HAMDANI	<i>CFTC</i>
Catherine	ALBERT	<i>CGT présente</i>																																																					
Odile	BONVARLET	<i>CGT présente</i>																																																					
Catherine	VALADIER	<i>CGT présente</i>																																																					
Bérangère	GIGUET-DZIEDZIC	<i>UNSA Excusée</i>																																																					
Richard	CASSIUS	<i>UNSA présent</i>																																																					
Alban	SCHIRMER	<i>UCP Présent</i>																																																					
Marie-Pierre	JEANNIN	<i>CFDT Présente</i>																																																					
Marc	ZIRI RAMEL	<i>SUPAP-FSU prés</i>																																																					
Christine	CADIOU	<i>CFTC présente</i>																																																					
Anne	DESCOMBES	<i>CGT</i>																																																					
Annie	LORMEAU	<i>CGT</i>																																																					
Bénédicte	PERFUMO	<i>CGT présente</i>																																																					
...	...	<i>UNSA</i>																																																					
Patricia	ANGER	<i>UNSA Excusée</i>																																																					
Jean-Benoît	LEROY	<i>UCP</i>																																																					
Maryvonne	JUPITER	<i>CFDT</i>																																																					
...	...	<i>SUPAP-FSU</i>																																																					
Faisal	HAMDANI	<i>CFTC</i>																																																					

Sommaire

1. Communication sur l'organisation des services et les mesures de prévention dans le nouveau contexte sanitaire
2. Avis sur la mise à jour du Plan de Continuité d'Activité de la Direction
3. Avis sur les deux dernières mises à jour du Document Unique d'Évaluation du Risque COVID19

La séance est ouverte.

M^{me} GIRARD.- [...], en charge de la qualité des territoires et en charge de la DDCT.

C'est un CHSCT, il y a donc un enregistrement. À ma droite, Mme CALMELS.

M^{me} CALMELS.- Joséphine CALMELS, cheffe du BRPR - Bureau de Prévention des Risques Professionnels .

M. GILLET. (expert DDCT) - Fabien GILLET, service des Ressources Humaines.

M^{me} HICKEL.- Geneviève HICKEL, sous-directrice des Ressources.

M^{me} GIRARD.- Je vous propose de vous présenter par ordre alphabétique, en commençant par M. BERTHOU.

M. BERTHOU.- Erwan BERTHOU, Inspecteur Santé Sécurité au Travail au sein de la MISST.

M. BERTRANDI. (expert CGT) - Aurélien BERTRANDI, expert pour la CGT.

M^{me} GIRARD.- Très bien. Mme BONVARLET, vous avez pu nous rejoindre ? Votre micro est fermé. Il y a Mme ALBERT. Ensuite, nous avons Ghislaine COSTA, DDCT. Mme CADIOU. Sinon, il y a des experts. Peut-être les représentant-es du personnel ? Mme JEANNIN est présente pour la CFDT.

M^{me} MARTINI.- Vanessa MARTINI, médecin de prévention au SMP.

M^{me} PERFUMO. (CGT) - Bénédicte PERFUMO. Je suis là, bonjour.

M^{me} SILENY.- Marina SILENY, pour le BPRP.

M. SCHIRMER. (UCP) - Alban SCHIRMER, pour l'UCP. Bonjour à toutes et à tous.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Mme VALADIER, vous êtes aussi parmi nous ?

M^{me} VALADIER. (CGT) - Oui je suis parmi vous, en bonne dernière, pour la CGT.

M^{me} GIRARD.- Très bien. Mme la Présidente, je pense que nous avons au moins 5 membres sur le total donc je vous laisse constater le quorum et ouvrir la séance.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Ayant atteint le quorum, je vous propose d'ouvrir cette séance, et, pour commencer, de désigner un secrétaire de séance qui sera M. Jérémie JOURDAIN.

Je suis heureuse que l'on puisse tenir cette réunion un peu exceptionnelle, vu les conditions. Malheureusement, cette rencontre arrive un peu vite. J'aurais souhaité pouvoir vous rencontrer en bilatéral afin d'échanger sur les enjeux, sur ce que vous attendez de cette nouvelle mandature dans l'organisation du CHSCT.

J'aurais souhaité échanger avec vous avant cette réunion, mais ceci a dû être avancé. Je reviendrai donc vers vous pour que l'on puisse échanger en bilatéral sur tous les enjeux qui nous attendent pour cette nouvelle mandature.

En tout cas, je vous remercie d'avoir toutes et tous pu vous rendre disponibles aujourd'hui pour cette instance exceptionnelle. Je vous propose de vous présenter l'ordre du jour, qui est composé de 3 points. Point 1 : une communication sur l'organisation des services et les mesures de prévention dans le cadre du nouveau contexte sanitaire. En point 2 : un avis sur la mise à jour du plan de continuité de l'activité de la direction. En point 3 : un avis sur les deux dernières mises à jour du document unique d'évaluation du risque Covid-19.

Concernant les procès-verbaux des dernières instances, celles du 10 mars, du 7 mai et du 18 juin, ils seront présentés lors de notre prochaine réunion qui est programmée le 25 novembre.

Étant donné que nous sommes en CHSCT assez exceptionnel, nous vous proposons qu'exceptionnellement les déclarations liminaires ne soient pas lues en début de séance. Par contre, vous pouvez les adresser à l'administration et elles seront annexées au procès-verbal de cette séance.

1. Communication sur l'organisation des services et les mesures de prévention dans le nouveau contexte sanitaire

Comme l'a précisé Mme GIRARD, la séance est enregistrée. En raison de la nature des sujets abordés aujourd'hui et du contexte un peu exceptionnel de cette réunion, je vous propose une présentation unique et un débat global sur l'organisation des services et des mesures de préventions mises en œuvre, ainsi que sur la mise à jour du PCA et des documents uniques pour lesquels des avis seront requis en points 2 et 3 de l'ordre du jour.

En plus de la communication écrite du 3 avril 2020 qui faisait le point sur l'organisation arrêtée lors du premier confinement, c'est la troisième fois cette année que le CHSCT se réunit spécialement pour échanger sur les conditions d'organisation et de protection des agent·es de la Direction face à la crise sanitaire liée au COVID-19. Je tiens à souligner que pour le premier confinement en mars 2020, certain·es agent·es de la DDCT ont poursuivi leurs activités sur le terrain pour maintenir les missions essentielles et nous les en remercions. Il était vraiment important de pouvoir assurer cette continuité.

[*Intervention tchat de Mme ALBERT* : Nos déclarations liminaires sont souvent en lien avec ce que nous allons dire pour alimenter les débats]

Dès le 18 mars dernier, tous les sites ouverts étaient entièrement dotés de l'ensemble des moyens de protection. Le déploiement de ces équipements s'est fait au fur et à mesure de la reprise d'activité des agent·es en présentiel et selon les évolutions des mesures barrière. Une distribution régulière s'est mise en place sans aucune rupture. Par ailleurs, l'information sur les mesures à prendre pour se protéger du virus a été dense et mise à jour selon les mesures gouvernementales arrêtées.

Pour les personnels travaillant à distance, le déploiement d'outils de travail à distance et d'équipements informatiques s'est accéléré, peut-être pas autant qu'on l'aurait voulu. Nous sommes bien conscient-es qu'il faudrait accélérer encore plus sur le déploiement de ces outils informatiques. Ce déploiement a été accompagné de formations et de conseils pour la bonne prise en main de ces outils.

Aujourd'hui, nous devons faire face à un nouveau confinement un peu différent du précédent, puisqu'aujourd'hui la continuité du service public est assurée. Nous vous remercions d'ailleurs d'être présent-es et de poursuivre vos missions dans ces conditions difficiles. Nous sommes très vigilant-es de notre côté à pouvoir faire en sorte que vous ayez de bonnes conditions de travail, que vous puissiez avoir tous les équipements pour pouvoir être protégés contre ce virus, c'est essentiel pour nous. Je reste à l'écoute si vous avez des difficultés particulières à nous faire remonter, n'hésitez pas. Puisque notre priorité, c'est vraiment la protection des agent-es pour pouvoir assurer cette continuité des services publics.

Je vais donner la parole à Laurence GIRARD pour qu'elle puisse nous présenter tous les éléments mentionnés sur la communication et les différents documents qui seront soumis pour avis.

M^{me} GIRARD.- À nouveau, bonjour à toutes et à tous. J'ai répondu à Catherine ALBERT sur le petit « chat » sur le côté de l'écran vidéo, pour dire que l'idée n'était peut-être pas de lire formellement tout le document que vous avez écrit. Mais bien évidemment, pour que le débat et notre échange puissent être les plus riches possibles, vous nous donnerez les éléments principaux que vous vouliez communiquer à travers ces déclarations liminaires lors de vos premières prises de parole.

Peut-être rapidement, le dossier que vous avez reçu pour ce CHSCT exceptionnel, c'est une présentation de l'organisation des services et des mesures de protection dans le contexte de la crise sanitaire. Nous y avons repris, comme vous l'a dit Mme la Présidente, tout ce qu'il s'est passé depuis le déclenchement en mars 2020.

Depuis le 10 août, nous avons eu 51 cas d'agent-es contaminé-es dans la direction et 269 cas contact. Je rappelle pour tous que les cas contact, les cas de contagion sont beaucoup liés aux moments conviviaux, que ce soit dans la sphère privée ou aux temps d'échanges autour de repas dans la sphère professionnelle, aux temps des pauses repas. C'est pour cela qu'il y a eu de nouvelles instructions à ce sujet-là, une interdiction évidemment des pots qui a été décidée très rapidement par la Secrétaire Générale. C'est d'ailleurs pour cela, vous le savez, qu'aussi bien l'ancien directeur de la DDCT que l'ancien directeur adjoint, n'ont pas pu organiser les pots pour remercier l'ensemble des agent-es et évidemment vous-mêmes pour ces années de travail au service de la DDCT. Nous aurons peut-être un jour l'occasion de le faire, mais malheureusement, nous ne sommes pas sûr-es de savoir exactement quand.

Très rapidement, nous sommes dans un confinement très particulier. Vous avez pu voir, en regardant le détail du PCA dans les tableaux, que nous avons travaillé sur deux typologies de plans de continuité d'activité. L'un, où l'on était sur 30 % de personnel actif, et l'autre où l'on travaillait en confinement jusqu'en juin. Mais bien évidemment, le confinement d'octobre-novembre 2020 est le confinement 2, qui a ses règles tout à fait particulières. Nous avons

donc rajouté une autre typologie de plan de continuité d'activité qui est, dans les faits, plutôt un plan d'adaptation d'activité ou même de « travail en période de confinement ». Mais de fait, comme nous allons le rebalayer ensemble, toutes les missions sont bel et bien assurées au sein de la DDCT ; nous avons effectivement adapté au mieux, notamment via le télétravail.

Rapidement, je ne vais pas reprendre tout le document, vous l'avez. D'abord pour vous dire que ceci a fait l'objet d'un travail avec tous les services et le BPRP. Je remercie Mme CALMELS et son équipe qui ont travaillé avec l'ensemble des services pour le constituer. Ce qui est certain, c'est que toutes les missions de la DDCT se poursuivent actuellement ; que ce soit l'accueil du public pour l'ensemble des services en mairie d'arrondissement, que ce soit évidemment le plateau du centre d'appels qui est absolument clé dans cette période de crise sanitaire pour les Parisien·nes, que ce soit les équipes de développement local qui, sur le terrain, vont à la rencontre des associations, des habitant·es des quartiers populaires qui, on le sait, sont particulièrement touché·es par cette crise sanitaire du point de vue alimentaire, santé, éducation. Il y a vraiment des priorités très fortes qui ont été données par Anne-Claire BOUX aux EDL que nous avons réunies encore, je crois, mardi dernier pour parler avec elles de leur travail en cette période de confinement.

L'activité du BERP évidemment se poursuit. Nous avons en ligne de mire, après les élections municipales très particulières, les élections régionales et le recensement, pour lesquelles on continue les travaux préparatoires, indépendamment de tous les bruits qu'il pourrait y avoir sur d'éventuels reports.

Nous faisons très attention à ce que l'encadrement puisse être présent auprès des équipes qui télétravaillent, que ce soit en ayant un contact régulier avec les équipes en télétravail, et en continuant de les animer. Puis, il y a eu tout un accompagnement des encadrant·es sur lequel nous reviendrons si vous le voulez, notamment par Armelle ALLIER-CAROLO (la coach de la direction) qui les accompagne dans ce travail pour qu'ils et elles puissent continuer d'encadrer, de soutenir et d'accompagner leurs équipes.

Puis, comme vous le savez, concernant les autres services, nous avons fermé globalement les MVAC, puisque, sur le principe, il n'y a plus de réunions physiques, plus d'assemblées générales d'associations, etc. Mais elles restent ouvertes bien sûr pour accueillir les activités qui sont autorisées par le décret gouvernemental : cela peut être aussi bien les activités liées à de la formation, des problématiques, du soutien à la parentalité, ou des activités liées à des groupes spécifiques sur des sujets de santé. Pour cela, les MVAC comme les mairies d'arrondissement peuvent continuer d'accueillir les associations. Bien sûr, étant donné qu'on assure l'ensemble des services publics, les MVAC permettent aux associations de venir retirer leur courrier.

C'est aussi un confinement très particulier par rapport au premier car nous continuons d'assurer tous nos services publics. Contrairement à mars-avril, les écoles, les crèches, les collèges, les lycées, tout fonctionne. La conséquence au niveau de la Ville – de même que pour notre direction – est que les agent·es qui avaient été placé·es en autorisation spéciale d'absence pour enfant de moins de 16 ans faute de mode de garde, n'ont plus actuellement droit à ce type d'ASA. Je vous le rappelle, il n'y a plus que 2 types d'ASA dans ce confinement : le premier concerne les agent·es vulnérables, le second les cas contact.

Je voulais aussi remercier chacune des organisations syndicales. Nous avons eu le temps de nous parler en bilatéral avant cette première instance, qui du coup a été avancée, puisque le CHSCT est programmé le 25 novembre. Mais je suis ravie d'avoir pu échanger quand même avec chacune des organisations syndicales et avec les représentant-es qui avaient pu se libérer pour ces réunions bilatérales. Comme je l'ai dit à cette occasion-là, pour répondre au reproche sur le délai – un peu long j'en conviens d'une dizaine de jours qu'il y avait eu entre la décision du Conseil d'État sur les cas de vulnérabilité et la décision de la Ville de rétablir l'ASA pour l'ensemble des cas de vulnérabilité, qu'il fallait bien avoir en tête, qu'à ce jour l'État n'a pas rétabli les ASA pour ces cas de vulnérabilité, alors que, si je ne me trompe pas, Paris est la seule collectivité à l'avoir fait. Je tenais simplement à signaler ce point-là.

Nous n'avions pas, en mars-avril, le second cas d'ASA pour les cas contact, ou très peu. Il y avait alors beaucoup moins de détections de cas. Nous n'étions pas du tout dans la même démarche de repérage des contacts sur laquelle nous sommes dorénavant efficient-es, et ce grâce au SMP de la Ville qui assure le suivi de ces agent-es. Je rappelle que nous avons très régulièrement recontacté auprès des encadrant-es la manière dont on définissait les cas contact lorsqu'un ou une agente était positif.ve dans un service. Nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

Ensuite, vous avez toute une partie sur les mesures de protection. J'ai déjà pas mal parlé de l'organisation du travail à distance. Nous avons réussi à déployer beaucoup d'ordinateurs depuis le premier confinement. Ce dernier avait permis de recenser plus de 600 demandes, obligeant la DSIN à réinvestir rapidement en achat de matériel en nombre et permettre aux directions d'équiper au maximum leurs agent-es. Nous avons pu ainsi attribuer environ 500 ordinateurs en différentes vagues. Nous devrions avoir une nouvelle vague en tout début d'année prochaine.

Il est à noter qu'il y a deux spécificités nouvelles.

Premièrement : maintenant, lorsque des agent-es arrivent au sein de la Direction, ils ou elles sont immédiatement doté-es d'un ordinateur portable avec tout le matériel adéquat, permettant ainsi de télétravailler en cas de besoin. Par ailleurs, je le rappelle, pour les agent-es qui étaient sur un poste télétravaillable et qui n'auraient pas été dotés du bon matériel, il leur est possible désormais en temps de confinement de rapporter l'ordinateur fixe à domicile.

Secondement : sur l'organisation du travail, il y a le travail de manière dématérialisée certes, mais surtout le travail aussi en prises de rendez-vous dans les différents services en mairie d'arrondissement. C'est quelque chose qui a été fortement développé pendant le premier confinement, et par la suite. Nous le savons, et j'ai eu l'occasion d'échanger avec un certain nombre d'entre vous là-dessus, que cette pratique du rendez-vous est non seulement un plus pour l'utilisateur en termes de qualité de service, mais cela permet aussi de beaucoup mieux réguler les flux, de les lisser et de ne pas avoir de temps d'attente. Cela permet également aux agent-es d'avoir une relation plus apaisée avec l'utilisateur. Je dirais que c'est gagnant-gagnant, aussi bien pour les usager-es que pour les agent-es.

Sur les équipements de protection, j'y reviendrai si vous avez des questions. Mais depuis le premier jour de la crise sanitaire, nous avons disposé de l'ensemble des équipements dont

nous avons besoin, quel que soit le type de matériel. Je voudrais faire une petite parenthèse à ce sujet. Nous avons régulièrement rappelé à tous la nécessité absolue de respecter les gestes barrières et évidemment de porter les équipements de protection individuelle fournis par la direction aux agent-es.

Pour votre information, c'est dans le dossier en annexe ; il y a eu un droit de retrait exercé à la mairie du 15^{ème} le 3 novembre pour port du masque non respecté. Nous avons donc redonné des consignes extrêmement fermes là-dessus, sur le fait que les masques doivent être portés en permanence, portés correctement du haut du nez jusqu'au bas du menton et sans les retirer. C'est le rappel de ces règles, notamment aux responsables hiérarchiques de la personne qui avait exercé un droit de retrait, qui a permis une reprise quasi immédiate du travail.

Nous avons déjà fait 5 mises à jour du document unique depuis le début de l'année. Donc, un grand merci au BPRP, à Mme CALMELS, pour ce travail. Nous avons depuis le début bien inscrit des risques identifiés, comme le risque biologique au travail, dans les transports, les RPS, évidemment, non seulement liés à l'isolement que peut imposer ou supposer le télétravail, la difficulté d'organiser les activités, les nouvelles procédures, la montée en compétences, des formations sur un certain nombre de sujets. Et aussi le risque de TMS évidemment, les troubles musculosquelettiques en conditions de travail à distance que nous identifions bien et que, bien entendu, le BPRP suit tout à fait attentivement.

Parmi les différentes évolutions qui se sont enchaînées, les principales sont d'avoir marqué le risque biologique et donc la vigilance à avoir, j'en parlais au début de mon propos, quant à l'utilisation des espaces de convivialité ou de restauration. Aujourd'hui, vous le savez, les restaurants de l'ASPP sont ouverts uniquement pour la vente à emporter. Mais les gros restaurants sont ouverts afin d'avoir assez de place pour s'installer. Ils ont enlevé beaucoup de sièges, de manière à ce que les personnes soient plutôt installées en quinconce avec évidemment une distanciation physique suffisante.

Une autre évolution importante : les risques psychosociaux. On l'a vu également lors du premier confinement, avec les grands pics d'appels au 3975 liés aux questions sur les modalités du confinement, lesquels appels ont, au fur et à mesure de la crise, disparu, remplacés par des appels qui sont de véritables appels de détresse de la part des usagers. Cela, bien sûr, peut avoir un impact psychologique sur les agent-es qui réceptionnent ces appels. Puis, vous en conviendrez, nous avons un peu tous l'impression de vivre dans un jour sans fin et redondant avec cette crise, et ces restrictions de vie sociale peuvent évidemment avoir des impacts psychosociaux sur les agent-es.

Dernière chose. Maintenant que nous sommes sur ce port constant du masque, il faut qu'il y ait un suivi attentif des risques physiques notamment dans deux cas : pas celui dans lequel nous sommes aujourd'hui, mais celui où l'on est toute la journée en réception d'usager-es et qui oblige à porter un peu plus haut la voix, comme je le fais là pour que vous m'entendiez bien, mais en l'occurrence toute la journée ; et celui où les agent-es ont à faire des efforts physiques lors des déménagements, des déplacements, des installations de salles, ce genre de choses. J'ai une pensée aussi pour nombre de vos collègues qui interviennent sur l'espace public, pour lequel ce sujet est aussi particulièrement prégnant.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous présenter rapidement les documents. Il me semble important que l'on ait un grand temps d'échanges. J'ai donc essayé de faire aussi court que possible.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci pour cette présentation très claire. Est-ce que Mesdames HICKEL et CALMELS souhaitent compléter ?

Mme HICKEL.- Peut-être juste un petit complément sur le télétravail, qui est fortement préconisé et même obligatoire pour tous les postes télétravaillables. Nous procédons à un décompte pour essayer d'avoir une idée assez précise du respect de ces consignes. On se rend compte que cette semaine, nous n'avons pas encore assez de recul. Les agent-es s'organisent vraiment pour télétravailler le plus possible, et beaucoup télétravaillent d'ores et déjà. Je pense qu'au CHSCT du 25 novembre, nous serons en mesure de faire un point plus précis quantitativement. Mais d'ores et déjà, pour tous les services télétravaillables et pour les agent-es équipés, soit personnellement, soit par la Ville, nombreux sont ceux qui sont en télétravail.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Je remercie également toutes les personnes qui ont contribué à la mise à jour rapide de ces documents. Je voulais aussi vous présenter nos excuses sur le fait que l'on n'ait pas pu anticiper davantage l'envoi des documents, mais les délais étaient très contraints et en même temps, des demandes avaient été exprimées pour que l'on puisse tenir rapidement cette réunion. Il a donc fallu jongler entre une mise à jour rapide et une tenue rapide de la réunion. Nous allons essayer aujourd'hui d'avancer le mieux possible sur ces documents.

Comme l'exprimait Laurence GIRARD, je trouve qu'il est important que l'on ait un temps d'échanges. Je vous propose de solliciter à tour de rôle les prises de parole. C'est une prise de parole sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Je vais appeler les organisations syndicales par ordre, en commençant par la CGT. Qui souhaite s'exprimer pour la CGT ?

M^{me} VALADIER. (CGT) - Bonjour, je commencerai, mais je ne serai pas la seule. Bonjour à tous et à toutes, Madame la Présidente. Nous allons commencer par un rappel du décret 85-603 qui précise à l'article 2 que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agent-es placés sous leur autorité. Vous l'avez très bien rappelé tout à l'heure en disant qu'effectivement, c'était votre priorité : la santé des agent-es, et nous vous en remercions. Nous espérons que tout sera mis en place pour cela.

D'autant qu'il est vrai que nous sommes en train de parler davantage de l'organisation du travail, de toutes ces choses-là, comment recevoir les usager-es. Mais nous allons quand même essayer de ne pas oublier une chose : c'est que toutes ces mesures mises en place ont un but qui est effectivement d'éviter la circulation de ce virus. Nous allons le rappeler ici, ce virus est extrêmement grave. On le dit avec d'autant plus de solennité que, vous le savez peut-être, nous avons perdu l'un de nos camarades, Alain DERRIEN, en début de semaine. Il est définitivement parti ce matin, ses obsèques ont eu lieu. Il n'avait que 43 ans. Ce n'est donc pas qu'une maladie qui emporte les personnes âgées, rappelons-le.

C'est pour cela que nous avons vraiment très intérêt à protéger au maximum tout le monde. C'est pour cela que, vous le comprendrez, ceci a véritablement une grande importance pour nous.

Au sujet du PCA, celui que nous avons vu en tout cas aujourd'hui, nous ne voulons pas que ce soit juste une mesure qui nous explique comment nous allons maintenant travailler avec, comme vous l'avez rappelé Mme GIRARD, ce pseudo confinement. Parce que, véritablement, il y a peu de choses qui ont changé concrètement, comparé à ce que nous avons vécu en mars-avril. Mais c'est bien, évidemment, de protéger au mieux les agent-es face à la circulation active de ce virus. Vous disiez tout à l'heure que le Gouvernement n'avait pas fait tout ce qu'il fallait effectivement, puisqu'il n'a pas encore peut-être mis ses propres agent-es en ASA pour ceux qui étaient vulnérables, suite à la décision du Conseil d'État. On se ravit que la Ville fasse mieux, mais je veux dire qu'on n'est pas dans une espèce de recherche de "qui fera le premier pas". Nous pensons qu'il faut quand même rappeler que c'est la responsabilité de l'employeur, s'il arrive quoi que ce soit. Effectivement, si ceci a été fait, c'est une bonne chose. Mais il y avait aussi tout intérêt à le faire, parce qu'on souhaite véritablement que personne ne décède comme notre camarade.

À ce sujet, c'est un petit peu ce qui manque dans toutes les données que nous avons : nous aurions aimé avoir d'autres données que celles qui nous ont été fournies parce que là, on voit que c'est vraiment très concentré sur comment on va travailler, etc. Par contre, nous n'avons rien du tout sur ce qui a été réellement fait concrètement par rapport justement aux personnes qui sont de nouveau en ASA suite à une situation de vulnérabilité sanitaire. Nous ignorons comment ceci a été fait. C'est-à-dire que pour nous, cela ne peut pas être quelque chose qui se soit fait au niveau local. On aurait aimé effectivement que le SCRH nous donne des chiffres, nous dise « Voilà, il y a tant de personnes placées en ASA ». C'est assez simple parce qu'en fait, il suffit de reprendre les personnes qui étaient en ASA jusqu'au 10 juillet et de les recontacter pour leur dire « Attention, vous faites partie des gens vulnérables. Il faut à nouveau que vous alliez voir votre médecin pour vous faire faire un certificat d'isolement ». Très certainement que ceci a été fait au niveau des responsables de proximité, mais il ne faut pas que ce soit à ce niveau-là que cela se joue. Parce que, comprenez bien qu'un chef de service qui a plusieurs personnes dans cette situation et qui met en péril le maintien de son service, il pourrait être un peu plus difficilement enclin à dire à tout le monde « Attention, il faut que vous repreniez vos ASA comme vous l'étiez au 10 juillet parce que vous êtes une personne vulnérable ». Comme on pense qu'il ne faut pas que ce soit quelque chose qui soit mis sur le dos des responsables intermédiaires, il faut véritablement que ce soit quelque chose qui soit mis en place par la DDCT au plus haut niveau, donc au niveau du SCRH.

Nous n'avons pas non plus de chiffres concrets sur le nombre de personnes en télétravail, nous n'avons pas tout cela. C'est quelque chose qui nous manque véritablement pour apprécier justement tout ce qui est expliqué.

Il y a aussi quelque chose qui avait été mis en place, notamment pour les personnels qui travaillaient dans les mairies d'arrondissement ou en tout cas, qui étaient au service du public lors du déconfinement : c'était la possibilité d'horaires décalés pour venir travailler.

C'est quelque chose qui ne se fait plus, et c'est vraiment dommage parce qu'effectivement, cela permet d'être moins nombreux dans les transports en commun et donc aussi d'éviter justement de prendre le risque de contracter le virus par ce biais. Parce qu'effectivement, on touche plein de choses et on a beau mettre nos masques, on a beau essayer de faire tout ce qu'on peut, on voit bien que le virus circule de façon très active et le nombre de cas dans les

réanimations, dans les hôpitaux et le nombre de décès journaliers nous le prouvent, et c'est bien dommage. Il faut donc vraiment prendre la mesure des choses.

Nous avons aussi une question. Nous avons bien vu que ce qui était proposé était véritablement un choix entre le télétravail ou le travail en présentiel. Nous pensons qu'il faut aussi se poser la question de l'intérêt du présentiel à tout prix. Je vais vous donner des exemples assez concrets. Quel intérêt effectivement pour des ALG qui, eux, ne peuvent pas effectivement télétravailler, mais qui du fait de la baisse du nombre d'évènements en mairie d'arrondissement ou ailleurs, même dans les salons de l'Hôtel de Ville, se retrouvent à quand même venir tous les jours pour moins de missions peut-être qu'avant ; est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité de réfléchir justement à un roulement avec peut-être un jour par semaine où la personne serait en ASA ? Pour éviter justement cette multiplication d'interactions, que ce soit au travail, que ce soit dans les transports, pour éviter justement cette circulation du virus. C'est véritablement ce que nous avons à l'esprit. C'est vraiment une demande que nous vous faisons, parce qu'au bout d'un moment cela ne fait pas sens de venir au travail. Je parle pour les ALG, mais je pense même à certains services : il y a des services où effectivement, il y a moins de monde qui vient dans les mairies d'arrondissement. Est-ce qu'il y a une nécessité qu'il y ait autant de personnes à l'accueil ? Quand on peut faire du back-office, c'est bien. Quand on ne peut pas, que fait-on ? Il y a peut-être aussi moyen de faire tourner les effectifs pour que ce ne soit pas toujours les celles et ceux qui peuvent télétravailler, qui restent chez eux. Je pense que c'est quelque chose à réfléchir sur la mission de service public, oui. Mais de quelle façon ? Est-ce qu'il est judicieux de faire prendre le risque à tous/te-s les agent-es du service public pour servir des usager-es qui ne sont peut-être pas forcément là ?

Ensuite, il y a aussi une autre situation. Il est vrai que cela fait aussi partie des choses qui ne sont pas du tout prises en compte par le Gouvernement et qui, pourtant, sont un vrai problème : ce sont les agent-es qui vivent avec des personnes à risque. C'est vraiment un problème. On peut très bien venir travailler tous les jours, alors que la personne avec qui on vit est « à risque ». Que fait-on ? On va chercher le virus et on le ramène à la maison tranquillement ? Il faut éviter le risque au maximum. Pour éviter le risque au maximum, il faut se donner tous les moyens. Nous pensons donc que là-dessus aussi, il faut réfléchir à comment on peut recenser les personnes qui vivent avec des personnes à risque, y compris par un certificat médical comme ceci a été le cas au début du confinement pour mettre les gens en ASA. Il me semble que c'est essentiel pour préserver au maximum la santé de toutes et tous, de toute la population, pas seulement des agent-es de la Ville de Paris et de la DDCT.

Enfin concernant les repas vous l'avez évoqué, effectivement les restaurants ASPP restent ouverts, mais pas tous. Ce qui pose quand même un problème d'équité, parce qu'il y a des services où il est plus difficile de pouvoir accéder à une restauration collective. Qu'est-il prévu ? Est-ce que des primes vont être données dans certaines mairies ou dans certains services qui sont obligés de venir travailler et qui ne peuvent pas aller manger, parce qu'il n'y a pas ce qu'il faut à côté, car le restaurant est fermé ? Il nous paraît important de le pointer.

Je vais en finir là pour ma part, je pense que mes collègues auront plein d'autres choses à exprimer aussi. Juste pour vous rappeler une chose, c'est qu'à la CGT, nous ne souhaitons pas que le mot d'ordre soit « Travailler à tout prix », mais bien « Protéger à tout prix ». Voilà, merci beaucoup.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci Mme VALADIER. Un-e autre représentant-e souhaite s'exprimer ?

M^{me} ALBERT. (CGT) - Oui. Bonjour à toutes et à tous, Catherine ALBERT. Justement pour poursuivre un peu sur des choses concrètes, vous le savez vous-même, le fait de dire « Tout se poursuit comme avant » et dans le même temps « Il faut éviter la circulation du virus », c'est une phrase qui est extrêmement contradictoire. Nos collègues le vivent comme des injonctions paradoxales. Quand d'un côté on a la Secrétaire générale qui envoie un texte qui dit « 5 jours de télétravail, c'est obligatoire. Il faut absolument éviter d'avoir des morts comme on en a aujourd'hui » et que de l'autre côté, on demande à faire le plus de service possible, voire un peu plus parce que la situation sociale est catastrophique y compris à Paris pour certain-es habitant-es, vous voyez la contradiction. C'est pour cela qu'il y a un certain nombre de choses sur lesquelles nous voulons revenir.

Quand on parle du télétravail obligatoire, si je comprends bien il y a eu 600 demandes d'ordinateurs. Cela veut dire qu'aujourd'hui sur une direction de 2.500 agent-es, on a environ 600 agent-es DDCT qui télétravaillent avec le matériel de la Ville, ou pas ?

M^{me} GIRARD.- Je vous interromps juste là-dessus Mme ALBERT, excusez-moi. C'est pour dire que les 600 demandes ont émergé au mois de mars. Il y avait déjà des agent-es qui en étaient dotés auparavant.

M^{me} ALBERT. (CGT) - Cela nous intéresse vraiment de savoir aujourd'hui qui télétravaille avec le matériel de la Ville. Par ailleurs, je tiens à remercier tout le travail fait par le BPRP, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais quand on dit « Certains utilisent leur ordinateur privé », en tout cas ce n'est pas la réalité que nous vivons, y compris dans les services à qui on demande de faire un mélange de présentiel et de télétravail comme à la Politique de la Ville.

Ceci est important pour nous, d'autant plus que vous nous dites que les prochains ordinateurs arriveraient en janvier. Cela veut dire que pour des gens en télétravail, certain-es devront encore attendre et bricoler pendant 3 mois. Cela ne nous semble pas possible. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres directions aujourd'hui qui ont des ordinateurs en trop qui peuvent en faire don à la DDCT ? Premier élément.

Deuxième élément, sur le fait que les ordinateurs portables prennent la place maintenant d'ordinateurs fixes pour les nouveaux et nouvelles agentes. Nous souhaitons quand même dire qu'il faut absolument que soient maintenus les bureaux. Vous savez qu'il y a de nouvelles pratiques de management dans le privé qui visent en effet à remplacer progressivement tout ce qui est fixe pour que des agent-es soient mobiles à jamais. Vous imaginez bien que ce n'est pas notre souhait au sein de la CGT que l'on soit tous et toutes télétravaillables et mobiles. Je pense qu'il est important de noter notre vigilance là-dessus.

Vous parlez de l'amélioration de la dématérialisation des rendez-vous dans le service public. Pour travailler sur un quartier populaire à Belleville, sachez que cela ne renforce pas la qualité du service public. Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'habitant-es des quartiers populaires qui vont vers les associations parce qu'ils n'ont plus accès à leurs droits, parce que le service public est dématérialisé. Donc non, pour les plus populaires, la dématérialisation est un frein, les personnes âgées notamment.

Autre point. Vous parlez beaucoup de l'accompagnement des managers/euses. Tant mieux, pas de souci, il en faut. Mais quand vous situez la détresse d'agent-es d'accueil, d'agent-es du 3975, face à la détresse des usager-es, pourquoi ne pas imaginer, alors peut-être que vous l'avez fait, davantage de formations, de la supervision et pas que du SAM. Vous voyez ? Il faut quelque chose de continu. On sait que cette pandémie va au moins durer jusqu'à cet été. Vous le savez, vous le dites vous-mêmes. Donc là, il faut qu'on accompagne tous ces collègues de terrain.

Autre point : le renfort et le soutien en effectif. Où en est la médecine préventive ? Les personnes qui y travaillent n'étaient déjà pas nombreuses, avant. Où en est-elle dans notre service ? Sachant que pour avoir été moi-même touchée par la COVID, la médecine préventive a fait ce qu'elle a pu, mais elle n'a pas pu faire un traçage très important parce qu'elle a l'air d'être débordée. Voilà, où en sommes-nous aussi sur les moyens ? Les moyens aussi de la DSIN. Quand on a des problèmes informatiques soit parce qu'on est encore sur des ordinateurs privés ou qu'on doit faire évoluer le changement de pratiques avec tout ce qui est virtuel, aujourd'hui essayer d'appeler nos collègues qui sont surchargé-es, cela prend des heures. Cela fait une semaine que j'essaie sans succès d'accéder à l'environnement « Mon bureau » et qu'on me demande de télétravailler. Il faut absolument améliorer ceci et aider nos collègues à répondre au mieux.

Enfin, sur le DU et le télétravail, je trouve qu'il faut vraiment affiner l'impact sur le fait de passer son temps sur des réunions Zoom, Skype, tout ce que vous voulez, le smartphone, qui fait que cela crée une réelle fatigue que nous ne connaissions pas. Il faut l'écrire tel quel. Donc il faut s'imposer des temps de « respiration » si c'est possible, vu qu'aujourd'hui nous avons du mal. Outre le fait qu'évidemment, je crois que vous l'avez cité, mais c'est important, le télétravail c'est moins de collectif de travail. Or, on sait l'importance du collectif de travail dans nos métiers.

Enfin, je veux finir par le fait que, sur les RPS, outre parfois des problèmes informatiques qui créent des stress multiples et variés, le fait que l'on prévoit du travail qu'on est obligé d'arrêter parce qu'il y a un cas contact, parce qu'il y a quelqu'un de frappé par la COVID, parce qu'il faut tout changer parce qu'on est dans une période de changement permanent, cela crée des risques psychosociaux importants. La question du sens se pose : on s'engage, on revient dessus, on supprime, etc. Ce sont des va-et-vient qui causent en effet des risques psycho-organisationnels.

Voilà nos remarques, notamment. Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie, Mme ALBERT. Une intervention supplémentaire côté CGT ?

M^{me} BONVARLET. (CGT) - Oui. Bonjour. Comme d'habitude et pour les personnes qui ne me connaîtraient pas encore, mon intervention portera plutôt sur le service du 3975. C'est un domaine que je connais bien, pour y travailler depuis sa création en 2000. Décidément, ce virus aura même empêché d'en fêter les 20 ans en juin dernier.

Pour ce reconfinement, le plateau reste ouvert contrairement au premier confinement en mars. Pour la majeure partie des agent-es, cet acte 2 ne change pas grand-chose puisque les téléconseiller-es ont continué à télétravailler depuis le déconfinement, à quelques exceptions

près. Pour celles et ceux qui avaient été placés en ASA en mars, étant dans l'impossibilité de télétravailler, ils travaillent maintenant en présentiel et semblent plutôt apprécier, car ils et elles étaient très isolé-es lors du premier confinement.

Pourtant, s'agissant de l'encadrement comme indiqué dans le document en page 23 du PCA, il est placé en position mixte avec un roulement des cadres sur site et en télétravail. À noter qu'en mars, pratiquement 100 % d'entre eux étaient en télétravail. Pour être passée sur le plateau début octobre, j'ai été très surprise d'y voir autant de responsables d'équipes alors qu'ils pourraient télétravailler. Il a été rappelé que le télétravail devait être organisé dès que possible, en page 8. Ces cadres disposent du matériel. En fait, le roulement se fait à raison d'un-e seul-e responsable d'équipe sur 6 en télétravail, chaque jour. Certes, il y a des agent-es en renfort à gérer. Mais est-il besoin d'autant d'encadrement en présentiel ? De plus, vous indiquez toujours en page 23 que celles et ceux ne disposant pas de matériel Ville seront accueillis par demi-journées sur le plateau. Cette organisation devait être opérationnelle vers le 12 novembre. Pourquoi des demi-journées ? Ceci implique autant de temps passé dans les transports bondés et donc exposés au risque. Pourquoi ne pas plutôt envisager un jour sur deux ?

S'agissant du document unique, le 3975 est redevenu cellule de crise. Les téléconseiller-es sont amené-s à gérer des appels difficiles, anxieux. Il est compliqué d'échanger dans ces conditions. Même l'encadrement semble partagé. Pour certain-es qui vivent seul-es, dans des logements parfois exigus, un sentiment d'isolement s'installe peu à peu.

S'agissant des RPS notamment liés à la difficulté d'entendre la souffrance de certaines personnes, je n'ai pas personnellement le souvenir que des appels au SAM ont été préconisés aux agent-es en détresse ou en déprime face aux appels anxieux comme cela est mentionné en page 38.

M^{me} GIRARD.- Non, nous l'avons fait plusieurs fois. Je vous interromps juste là-dessus : il y a eu plusieurs fois le rappel du SAM. À tous les agent-es d'une manière générale, et plus particulièrement aussi par les encadrant-es aux agent-es du 3975, à ma connaissance. Mais nous répondrons après plus précisément sur le 3975.

M^{me} BONVARLET. (CGT) - Quant aux RPS cités page 33, troubles liés à la durée de la crise sanitaire et aux restrictions qu'elle impose, contact restreint entre collègues, interactions sociales limitées par la distanciation physique, définir de nouvelles modalités d'échange pour préserver le lien social dans les équipes, peut-être pourrait-on imaginer des moments d'échanges entre collègues en visio ou en audio, du moins pour ceux et celles qui le souhaitent et en ressentent le besoin.

Petit aparté sur la prise de rendez-vous dont vous parliez tout à l'heure, avec la dématérialisation. Est-ce que tous les sites des mairies sont bien à jour ? Au 3975, nous ne sommes pas toujours au fait de ces informations, comme par exemple la mise à jour des annuaires des mairies très tardive après les élections municipales, ce qui mettait les agent-es en mauvaise posture et pas toujours crédibles.

En ce qui concerne les risques musculosquelettiques, vous indiquez en page 34 « Réflexion sur les possibilités d'équipement supplémentaire pour les télétravailleurs dans une perspective à court et à long terme d'augmentation du nombre de télétravailleurs réguliers,

poursuivre l'extension des moyens de télétravail et d'échanges à distance ». Des agent-es seraient a priori demandeurs/euses de sièges et de matériels ergonomiques, mais n'ont pas compris dans quelle mesure ils ou elles pouvaient en bénéficier. Jusqu'ici, c'était sur préconisation de la médecine préventive. Le cas échéant, comment faire la demande ? Cet équipement serait-il livré à domicile ?

Enfin, même si les questions diverses ne sont pas forcément à l'ordre du jour, deux questions. La Ville va-t-elle réitérer l'attribution de la prime spécifique aux agent-es en contact avec le public, et dont les agent-es du 3975 ont aussi bénéficié ? Ainsi que celle liée aux frais de restauration, du fait des restaurants administratifs en partie fermés. Et pour finir, le télétravail engendre des frais supplémentaires d'électricité, de chauffage, certain-es ont dû prendre un abonnement Internet. La Mairie envisage-t-elle un défraiement ? Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Nous allons passer à l'UNSA maintenant.

M. CASSIUS. (UNSA) - Bonjour, c'est M. Richard CASSIUS. Tout comme la CGT, l'UNSA est soucieuse de la santé des agent-es non seulement du point de vue médical, mais aussi du point de vue psychologique pour la filière administrative, mais aussi pour les ALG, que ce soit en central ou dans les mairies. D'ailleurs, l'UNSA sera attentive aux précautions, à l'organisation du travail dans les mairies notamment, pour éviter tout problème ou toute dérive, ou tout manquement de sérieux dans ce domaine.

L'UNSA reste donc vigilante. Je n'ai pour l'instant pas d'autre remarque à faire.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie M. CASSIUS pour votre intervention.

M^{me} JEANNIN. (CFDT) - Mme JEANNIN, pour la CFDT.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- On procède dans l'ordre de représentativité. Vous aurez la parole tout de suite après, Mme JEANNIN. C'est d'abord l'UCP.

M. SCHIRMER. (UCP) - Bonjour à toutes et à tous. Concernant l'UCP, je souscris à ce qui a été dit par mes camarades juste avant. J'insisterai sur le fait que le message a vraiment du mal à passer concernant la continuité du service pour les agent-es dont les activités notamment liées à l'évènementiel sont quasiment à l'arrêt. Le message a du mal à passer et l'incompréhension chez les ALG justement de devoir venir, de devoir circuler alors qu'on essaye d'empêcher la circulation du virus, le message a du mal à passer.

Le redéploiement des agent-es vers d'autres missions nécessite non seulement des formations, mais aussi des formateurs/trices. Cela n'est pas très facile à organiser. Ce que je vais dire n'est pas péjoratif, mais on ne fait pas d'un ALG un officier d'état civil en 5 minutes, même pour des tâches je dirais les plus simples. Il y a quand même certains secteurs administratifs où il faut avoir un minimum de formation. Encore une fois, on manque d'encadrement et on manque de formateurs/trices de terrain pour pouvoir les amener à monter en compétences dans le temps qui nous est imparti.

Je voudrais insister sur les bonnes pratiques du télétravail. Il va falloir rappeler aux managers/euses à un moment donné que le télétravail, ce n'est pas à toutes heures du jour et de la nuit. Parce qu'on en prend tous l'habitude, inconsciemment. On fait énormément de

réunions en visioconférence les un-es et les autres sans avoir de respiration entre deux réunions. Il faut lire tous les documents avant d'y aller. C'est pareil pour tous ceux qui doivent y participer. On a un peu « le nez dans le guidon », si vous me permettez l'expression. Il faut donc des respirations pour les un-es et les autres et je crois que la bonne pratique doit venir des managers/euses, dans un premier temps. Parce qu'on a tous pris l'habitude, nous-mêmes, de répondre aux mails tout de suite, de répondre aux appels tout de suite pour être de bons élèves. Mais à un moment donné, on ne répond plus parce qu'on est fatigué et là, on touche à la santé au travail de nos collègues.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci. Ensuite, pour la CFDT, Mme JEANNIN ?

M^{me} JEANNIN. (CFDT) - Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit précédemment par mes collègues des autres organisations syndicales, avec lesquels je partage énormément de points avec ce qui a été dit.

Je voudrais revenir sur l'idée d'horaires décalés, comme ceci avait été fait par le passé lors du premier confinement, pour que les agent-es évitent les heures de pointe dans les transports. Il me paraît important que l'on puisse quand même réfléchir à cela parce qu'on voit bien que dans les transports le matin, entre 7 h 30 et 9 h, excusez-moi l'expression, mais c'est blindé de partout.

Ensuite, revenir aussi évidemment sur la problématique des ALG qui doivent venir tous les jours. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de réfléchir à une réorganisation de leurs tâches dans la journée, ou à un roulement ? Vous avez reparlé de redéploiement, mais effectivement comme le disait M. SCHIRMER tout à l'heure, il n'est pas évident de mettre quelqu'un-e qui faisait autre chose à des postes plus administratifs.

Il faut aussi bien penser à redire à celles et ceux qui sont en télétravail que le droit à la déconnexion existe et qu'il faut qu'ils et elles prennent ce droit.

Je reposerai la question par rapport aux agent-es qui n'ont pas encore d'ordinateur portable et qui peuvent prendre celui de leur bureau et l'amener à leur domicile. C'est la même question que Mme BONVARLET : qui amène ce matériel ? Est-ce que c'est l'agent-e ? Est-ce qu'il y a quelque organisation qui est prévue pour que ce soit fait par les déménageurs de la Ville ?

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. La parole est au SUPAP FSU, maintenant.

M. ZIRI-RAMEL. (SUPAP-FSU) - Bonjour. À la SUPAP FSU, nous suivons exactement toutes les recommandations de nos camarades : CGT, UCP et toutes les organisations. En revanche, on se pose une petite question par rapport aux laboratoires de prélèvement qui sont installés en mairies. Parce qu'il y a eu plusieurs cas contact et même des cas avérés dans les laboratoires de prélèvement : on voudrait savoir quelles sont les dispositions qui pourraient être prises pour que ces laboratoires puissent être installés à l'extérieur des établissements ?

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Bien noté, merci. Pour la CFTC.

M^{me} CADIOU. (CFTC) - Bonjour à toutes et à tous. Pas d'intervention particulière, si ce n'est que la CFTC se joint aux autres organisations syndicales pour rester très vigilante en ce qui concerne la santé et la sécurité de nos collègues.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Bien noté, Mme CADIOU. Avant de donner la parole à Laurence GIRARD, je voudrais revenir sur quelques points. La situation est en effet vraiment très grave. Je crois qu'on le voit, les chiffres montrent que la situation est encore plus grave que la première vague. En effet, je réaffirme que la priorité est d'abord la santé des agent-es et des Parisiens et Parisiennes.

M^{me} GIRARD.- Excusez-moi, je vois que la CGT souhaite faire exprimer son expert. Est-ce qu'on l'écoute d'abord, ensuite Anne-Claire BOUX et moi-même répondrons ? Je demanderai aussi un petit mot à Rachel BOUSQUET et à Joséphine CALMELS. Finissons comme cela les expressions des organisations syndicales.

M. BERTRANDI.- (expert CGT). Je me fais le porte-parole des EDL dont je fais partie. En termes de travail, les EDL ont été mentionnées comme les exceptions faisant partie de celles qui vont sur le terrain, qui sont en présentiel au moins une partie du temps. Mais l'objectif n'est pas clairement donné pour cette mesure. Or, il est indispensable que l'objectif soit donné. Il faut aller à la rencontre des habitant-es et des partenaires locaux. C'est hors méthode pour ce qui est des habitant-es, on fait de temps en temps du direct auprès des habitant-es avec des objectifs bien précis et toute une organisation. Là, il n'y a strictement rien du tout qui a été envisagé sous cet angle-là. J'ai du mal à imaginer les choses, vu la situation sanitaire. Cela peut s'envisager de façon très partielle pour les associations, mais on ne va pas passer tout le temps à aller dire bonjour aux associations qui sont déjà très occupées.

Il est démesuré d'exiger que les EDL soient présentes dans la proportion qu'on leur demande, en présentiel pour moitié des effectifs pour la seule raison qui a été invoquée. Or, il y a de réelles raisons pour que certain-es agent-es, pas forcément tout le monde, dans les EDL viennent en présentiel. Ce ne sont pas celles qui sont évoquées ni même celles qui sont analysées. Certaines personnes dans les EDL n'ont pas les conditions de logement ou les conditions familiales qui permettent un télétravail dans des conditions correctes. Certain-es ont besoin de matériel adapté. Ce matériel a été demandé, comme on l'a déjà indiqué, il y a plusieurs mois. On doit encore l'attendre, aujourd'hui. Mais le matériel adapté permettrait un télétravail correct pour déjà une bonne partie des collègues. Pour celles et ceux pour qui ont un besoin réel de venir en présentiel, c'est en ayant une discussion au sein des équipes que l'on pourrait déterminer qui et combien de personnes pourraient venir, ou seraient susceptibles de venir en présentiel et jusqu'où on va en terme de visites de terrain.

Cela fait une semaine que le confinement a réellement commencé en ce qui concerne le travail. Concernant les EDL, nous avons contacté l'ensemble des partenaires. Nous les avons eus au bout du fil. Nous avons eu des discussions avec eux. Nous avons bien compris quels étaient les enjeux. Ils ont compris quel était notre positionnement. L'ensemble des problèmes qui se posaient, nous avons commencé à les traiter, avec eux. Notre logique, de façon générale dans les EDL, a toujours été de mettre en place des moyens en fonction des besoins perçus. Essayons donc d'abord de mesurer les besoins aujourd'hui avant de dire comme ça d'office « La solution, ce sont les visites en binômes dans les quartiers ».

La priorité pour nous est, dans un premier temps le matériel, et dans un second qu'il y ait une discussion, un travail réellement concerté avec les agent-es pour savoir comment on s'y prend pour effectuer notre travail d'EDL dans les quartiers populaires.

Je pense que, pour ne pas refaire ce qui s'est fait au premier confinement, il faut aussi veiller à ce qu'on ait vraiment une reconnaissance de l'équité au niveau de chaque équipe de la répartition du travail. Les chef-fes de projets, les responsables d'équipes font de leur mieux pour faire en sorte que les uns et les autres au sein d'une même équipe puissent avoir des tâches équitablement réparties par rapport aux nouvelles priorités données. Il se trouve qu'à l'issue du premier confinement, ce travail-là, les efforts qui ont été faits par les uns, les unes ou par les autres, n'ont pas du tout été reconnus par notre service. Nous aimerions donc que cela soit pris en compte. Voilà, je vous remercie beaucoup.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- rapidement, pour réussir aussi à faire une réunion pas trop longue. En effet, je vous rejoins, c'est assez fatigant. J'ai le même problème d'enchaîner les réunions toute la journée et d'être le soir un peu désorientée, donc je vous rejoins totalement sur les problématiques liées au télétravail.

Je revenais tout à l'heure sur la situation. En effet, la situation est grave et notre priorité est de protéger les agent-es qui sont sur le terrain au contact du public, tous les agents et agentes, globalement. En tant qu'élue, je trouve que c'est important, et j'essaie de le faire au maximum, de relayer ces messages. Il faut respecter le confinement.

Je pense que les gens ne prennent pas assez conscience de la gravité de la situation. En tant qu'élue-es, nous devons le rappeler chaque jour et être exemplaires.

Je suis contente que l'on ait pu organiser cette réunion. En effet, je pense qu'il y a un certain nombre de remontées du terrain qui sont précieuses et qui vont peut-être permettre de faire évoluer la situation sur cette question des roulements. Sur la question précise des EDL, il faut en effet que l'on puisse adapter en fonction des besoins les sorties sur le terrain. Je suis d'autant plus concernée en tant qu'Adjointe à la Politique de la Ville. Il n'est pas question d'aller sur le terrain sans raison vraiment motivée. L'objectif est de faire en sorte que l'activité des associations puisse continuer, les accompagner et leur faciliter la tâche. Mais dans cette période-ci, il n'est pas nécessaire de les sursolliciter. Quoi qu'il arrive, nous devons vraiment réussir à être dans un accompagnement, une facilitation. Je suis donc d'accord.

Peut-être que Mme COLOU pourra ajouter des éléments. Mais réellement, les modalités de travail qui ont été proposées sont vraiment émises pour permettre de protéger les agent-es. Donc un minimum de personnes, parce qu'on sait bien que les locaux des EDL sont assez étroits. Donc vraiment, il s'agit de ne pas exposer les personnes avec trop de monde au sein des EDL. Pour les EDL ayant moins de ressources, c'est aussi de pouvoir adapter les horaires d'ouverture. Je laisserai la Sous-directrice compléter, mais vraiment nous sommes à votre disposition pour adapter en fonction des conditions sur le terrain et dans les locaux.

Là encore, j'évoquais le télétravail, mais je vous rejoins sur toutes les problématiques qui sont liées au télétravail. C'est un peu la nouveauté, la nouveauté du premier confinement, et je pense que nous devons continuer à creuser ces questions. Il existe une charte de la déconnexion : elle est importante, mais il y a peut-être de nouveaux sujets qui vont émerger,

liés au télétravail dans ces conditions particulières. Nous pourrions y réfléchir autant que de besoin.

J'ai fait à peu près le tour des sujets globaux. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'éléments portés à notre connaissance, donc il n'est pas facile de réagir sur tout. Mais de toute façon, je vais laisser Mme GIRARD compléter.

M^{me} GIRARD.- Merci beaucoup, Mme la Présidente. Peut-être un premier point sur le volet ASA, pour bien réexpliquer. Vous avez notamment cité le cas des personnes qui vivent avec des personnes vulnérables. La définition des ASA est fixée par le Gouvernement : on l'applique. Il n'y a aujourd'hui que deux motifs d'ASA que j'ai déjà explicités. Concernant les personnes vivant avec des personnes vulnérables, nous avons bien redonné les instructions nécessaires à l'ensemble des encadrant-es et à l'ensemble des agent-es, pour qu'ils et elles puissent se manifester là aussi. Si la personne a un poste télétravaillable, il faut qu'elle télétravaille 5 jours par semaine. Si la personne a un poste non télétravaillable, il faut être particulièrement vigilant sur le respect des mesures barrière, sur la protection absolue de cette personne. Je ne sais pas Mme CALMELS, si vous souhaitez dire un tout petit mot là-dessus ?

M^{me} CALMELS.- Je vous remercie. Par exemple dans ce cas, une fois que nous avons la connaissance d'une personne vivant avec une personne vulnérable, nous pouvons organiser avec le service ses conditions de travail si elle ne peut pas télétravailler et voir les possibilités de mesures complémentaires à mettre en œuvre si nécessaire et/ou voir selon les espaces disponibles dans le site ou dans les services, nous pourrions l'installer dans un espace qu'elle pourrait avoir pour elle seule.

M^{me} GIRARD.- À propos des personnes vulnérables qui se manifestent, nous avons écrit à plusieurs reprises des messages à l'ensemble des agent-es pour dire justement qu'il fallait que les personnes vulnérables redemandent un certificat d'isolement à leur médecin. Nous sommes tout de même heureusement dans un pays où il y a un secret médical. Notre devoir est de donner cette information, le plus largement possible ; nous la faisons directement auprès des agent-es, mais également auprès des encadrant-es. Il faut que cette information circule. Je sais pouvoir compter sur vous aussi pour qu'elle circule, pour que les personnes vulnérables, si elles ne l'ont pas encore fait, récupèrent auprès de leur médecin traitant des certificats d'isolement et puissent être placées en ASA.

Deuxièmement, sur le sujet du télétravail. Nous en avons beaucoup parlé, il y a des questions qui reviennent aussi sur les fluides, etc. Je rappelle qu'il y a une discussion en cours au niveau central entre l'Adjoint en charge des ressources humaines Antoine GUILLOU et les organisations syndicales au niveau central et la DRH sur la manière d'avoir un nouvel accord-cadre sur le télétravail. Ce n'est pas à chaque Direction de fixer les règles pour lesquelles le télétravail s'applique à la Ville. Le jour où il y aura un accord qui dira « Prise en charge de fluides à telle hauteur » ou « Sujet sur les repas », etc., la DDCT évidemment appliquera ces règles telles qu'elles seront fixées. Mais les discussions sont en cours entre les organisations syndicales, l'Exécutif et la DRH. Nous allons donc attendre de voir comment cela aboutit.

Sur le télétravail, ce que j'aimerais bien redire, parce que j'ai l'impression que je n'ai peut-être pas été assez claire, c'est que la règle pour des postes télétravaillables est bien de

travailler 5 jours par semaine, mais il peut y avoir des exceptions liées à d'impérieuses nécessités de service. J'ai été très claire vis-à-vis des encadrant·es, vis-à-vis de l'ensemble des membres de mon comité de direction pour dire que le télétravail était vraiment à privilégier sur tous les postes télétravaillables. Mais il peut y avoir des problèmes d'équipement d'agent·es, comme vous l'avez dit, des conditions personnelles je dirais d'agent·es en termes de risques psychosociaux ou en termes de conditions matérielles, ce qui fait que le retour 1 ou 2 jours par semaine au bureau peut être nécessaire. Il peut y avoir des sujets d'accès à des logiciels, des sujets de travail en commun sur un certain nombre de sujets liés à des logiciels spécifiques qui nécessitent qu'il y ait 1 ou 2 jours de présence physique sur le lieu de travail. Je voulais juste préciser ceci.

Sur l'équipement, les portables, tout à l'heure effectivement, nous avons parlé des 500 portables dont on avait été dotés. Ce qu'il faut savoir, c'est que sur la direction dans son ensemble, il y a 1.400 ordinateurs portables qui ont été remis. Effectivement, mais cela me semble être tout à fait raisonnable d'un point de vue budgétaire, les agent·es n'ont pas un ordinateur fixe et un ordinateur portable. Ce qui ne veut pas dire que, parce qu'on est nouvel·le arrivant·e et que l'on a un ordinateur portable, on va être forcément en télétravail à 100 % du temps. En plus, nous sommes dans une consigne sur 5 jours de télétravail parce qu'on est actuellement dans une période de confinement, évidemment.

Sinon, je vous rappelle que les règles qui avaient été mises en place sur le télétravail étaient entre 1 et 3 jours, à voir ensuite en fonction de chaque service et de chaque nécessité de service.

[*tchat* **M. CASSIUS** (UNSA).- Concernant le repas du midi, quand l'agent est en télétravail, est-ce que la réglementation dégage clairement l'employeur·e de dédommager l'agent·e en cette période de confinement ?]

Sur les conditions de sièges ergonomiques et autres, cela fait partie des points de vigilance à surveiller concernant le développement de TMS, etc. Mais je rappelle que, en tout cas à ce stade de l'accord global de la Ville en télétravail, seul·es les agent·es en situation de handicap peuvent avoir des fauteuils ergonomiques adaptés. Après, ce sont des sujets à porter aussi via vos organisations syndicales au niveau central dans la discussion qui est en cours. Ce que je voulais dire encore sur le télétravail : il y a effectivement – et ce sera utile de le rappeler, mais on pourra peut-être le faire dans une des prochaines newsletters qu'on envoie toutes les semaines à l'ensemble des agent·es – une charte de la déconnexion à la Ville. Je rappelle qu'aucun·e agent·e ne doit répondre, sauf urgence avérée, à un mail entre 20 h et 8h. Cette charte pourrait être utilement redistribuée, recircularisée. Voici pour le point sur le télétravail et les équipements. Je donnerai ensuite la parole à Rachel BOUSQUET sur le 3975 et à Marie COLOU, comme Mme la Présidente le disait, sur les équipes de développement local.

Sur les ALG qui sont revenu·es dans plusieurs de vos interventions, je partage votre préoccupation de faire en sorte de ne pas faire venir ces agent·es s'ils n'ont pas de travail. Il n'y aurait rien de plus absurde que de mettre effectivement tous les jours de la semaine des agent·es en situation de désœuvrement au sein de leur site de travail. J'ai demandé aux DGS de réfléchir aux missions qui pourraient leur être confiées. C'est aussi l'occasion de travailler sur différentes missions. Là où je ne vous rejoins pas complètement, M. SCHIRMER, c'est

quand vous dites « On n'a pas forcément le temps d'investir dans la formation ou de les former à certaines tâches ». Il est vrai que le confinement actuel devrait normalement prendre fin le 1^{er} décembre. Mais comme un certain nombre d'entre vous l'ont rappelé et comme l'a redit Mme la Présidente, nous sommes dans une situation sanitaire très grave. Le temps où arrivera un vaccin n'est pas arrivé ; il n'est pas à ce jour prévisible. Nous pouvons donc quand même nous attendre à vivre de nombreux mois avec des phases de déconfinement, un peu de reconfinement, du reconfinement plus global, etc., des phases où on oscillera. Nous avons donc tout intérêt à réfléchir globalement sur les missions qui peuvent être confiées aux ALG, à les former pour y arriver de manière à ce que la question ne se repose pas systématiquement à chaque épisode. S'il devait y avoir, malgré cette recherche de missions, un désœuvrement avéré, nous réfléchirions effectivement à l'organisation d'un roulement. Sachant que, je vous le redis encore, il n'y a pas aujourd'hui d'ASA pour ce type de motif. C'est peut-être aussi quelque chose qui va évoluer ; peut-être que le gouvernement le fera évoluer également. Il me semble que j'ai répondu à un certain nombre de sujets. Je vais déjà laisser la parole à Rachel BOUSQUET sur le 3975.

M^{me} BOUSQUET. (experte DDCT) - Merci. Je vais reprendre les points énoncés par Mme BONVARLET.

Sur la partie organisationnelle du travail, concernant les responsables d'équipes, je vais rassurer Mme BONVARLET sur le fait que notre objectif est aussi de placer un maximum de responsables d'équipes en roulement en télétravail, alors que nous avons quand même un effectif non négligeable sur le plateau et surtout des vacataires. Bientôt, nous espérons recevoir des renforts. De toute manière, nous devons garder en présentiel des responsables d'équipe sur le plateau en physique. Nous étions à 1/6 effectivement en début de période de confinement, là nous sommes passés à 2/6 par roulement en télétravail. À partir de la semaine prochaine, normalement nous serons à 3/6. Nous devrions ainsi arriver à quelque chose de plus opérant.

Sur les informations concernant le SAM, un document écrit a été communiqué à tous les téléconseiller-es lors du premier confinement sur le recours au SAM. Nous les avons accompagné-es, que ce soit moi, le responsable de pôle ou le responsable du plateau, vers les équipes du SAM lorsque ceci a été nécessaire ; quant au pic de crise, nous avons effectivement eu des situations pas faciles à gérer pour les téléconseiller-es. À ce jour, nous n'avons pas rediffusé la procédure sur les appels complexes dans la mesure où les appels COVID à l'heure actuelle représentent moins de 5 % des 27.000 appels par exemple que nous avons reçus cette semaine. Ces appels sont essentiellement pour le moment des appels concernant des renseignements, des informations sur l'actualité de la Ville, ce qui est maintenu, ce qui ne l'est pas, « Est-ce que je peux venir sur rendez-vous ? » Nous avons détecté peu de situations de détresse. Pour l'instant, nous n'avons pas remis en place toutes les procédures en lien avec le SAM ou avec l'UMIP pour les Parisien-nes. Nous le ferons lorsque ce sera nécessaire.

Toujours par rapport à l'activité et pour répondre à ce que disait Mme BONVARLET sur la partie rendez-vous et mise à jour des informations des mairies, nous avons eu des échanges avec les DGS en lien avec la DICOM pour effectivement essayer d'améliorer au maximum l'information qui a été mise sur les sites des mairies d'arrondissement, afin d'éviter la sur-sollicitation des standards des mairies et donc du Centre d'appels.

S'il y a un point auquel je n'ai pas répondu, c'est sur le fait de faire travailler les renforts en demi-journées. Cela est quand même lié à la spécificité du travail de téléconseiller·e. Je me vois mal demander à un·e agent·e, qui n'a jamais pris des appels de sa vie, de commencer par 6 heures de travail au téléphone. Comme pour le premier confinement, nous proposons des tranches de 4 heures de prise d'appels. S'il y en a qui sont très à l'aise, effectivement nous pourrions leur faire faire des journées complètes puis des journées de pause. Mais dans l'immédiat, il me semble difficile pour des agent·es volontaires de renseigner. Enfin, c'est tout de même un travail particulier, et Mme BONVARLET le sait, avec une pénibilité importante quand on n'en a pas l'habitude. Le rythme de 4 heures nous paraît correct. Après, il est vrai que cela fait se déplacer par demi-journées, mais nous n'avons pas trouvé mieux pour les volontaires de la Ville qui voudront bien nous rejoindre.

M^{me} GIRARD.- Merci beaucoup Mme BOUSQUET. Mme COLOU, sur les EDL ?

M^{me} COLOU. (experte DDCT) - Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, je voulais préciser et apporter quelques éléments d'explication suite à l'intervention de M. BERTRANDI.

Il est vrai que les conditions de ce deuxième confinement sont très différentes de celles du premier, où malgré des conditions de travail difficiles en télétravail total – parfois avec les enfants – les EDL avaient été très actives, même si c'était en télétravail. Vraiment, je tiens à dire à quel point ce travail avait été remarquable et reconnu, notamment en ce qui concerne la continuité éducative, le soutien au secteur associatif, tout ce qui a pu être fait aussi sur l'aide alimentaire.

Les conditions de ce deuxième confinement sont donc différentes. Le fait que l'école soit ouverte nous invite notamment à travailler différemment. Il est vrai que nous avons travaillé avec les chef·fes de projets à une organisation du travail différente où le service Politique de la Ville reste présent dans les territoires aux côtés des habitant·es. Quand on dit « aux côtés des habitant·es », cela veut dire : aux côtés de l'ensemble des partenaires, services publics, acteurs associatifs, élu·es d'arrondissements qui sont au contact de la population. L'objectif est de pouvoir maintenir par exemple les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative, puisque l'école est ouverte ; c'est d'être au contact des associations qui accueillent les bénéficiaires dans les secteurs autorisés : aide à la parentalité, activités parascolaires, aide alimentaire, etc. Ce sont vraiment des choses que nous avons essayé de travailler finement avec les chef·fes de projet en prenant en considération bien sûr la taille des locaux comme le disait Mme la Présidente. L'objectif est de maintenir à tout prix et de garantir à tout prix la sécurité des agent·es. Il n'est pas question de les mettre en difficulté, ou en tout cas de leur faire prendre le moindre risque. Nous sommes donc sur deux agent·es maximum et minimum aussi, pour que jamais un·e agent·e ne soit seul·e. Deux agent·es par EDL notamment dans les équipes importantes. Dans les équipes plus petites, on comprend que ce ne sera pas possible 5 jours par semaine, nous l'acceptons parfaitement. Mais ce sont des choses encore une fois qui ont été discutées, évaluées, travaillées avec les chef·fes de projet. En sachant aussi que nous avons été très clair·es sur le fait que, si des agent·es, pour des raisons qui leur sont propres, rencontrent des difficultés, ne souhaitent vraiment pas venir pour des raisons que nous n'avons pas à commenter ici, nous sommes à la disposition des chef·fes de projet pour voir comment on pourrait les accompagner et remédier à la situation. On ne forcera personne, notamment des personnes qui auraient des craintes particulières, à venir quoiqu'il arrive. On travaille avec les agent·es, on travaille avec les chef·fes de projet.

Pour l'instant, je crois que cela répond aux objectifs du service. Nous pourrions rediscuter peut-être dans un autre temps, dans un autre lieu je ne sais pas, pour comprendre ce qu'entendait M. BERTRANDI par « un manque de reconnaissance par le service ». Cela ne m'a pas échappé et je ne suis pas sûre de comprendre ce que vous évoquez. Mais je reste à votre disposition pour en reparler, car c'est un sujet sur lequel nous sommes évidemment très vigilant-es.

[tchat de **M. ZIRI-RAMEL** (SUPAP-FSU) : Donc, si nous avons bien compris, les ALG vont remplir des tâches dans d'autres services comme par exemple à l'état-civil ? Ou dans des établissements de la Ville de Paris ?

Mme GIRARD : La réflexion porte sur les mairies d'arrondissement en général, mais aussi sur les MVAC en cas de besoin.]

M^{me} GIRARD.- Merci beaucoup, Mme COLOU. Entre-temps, j'ai relu plus en détail mes notes et je voulais apporter encore deux compléments avant que Mme la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour.

D'abord, en grosses mailles sur la répartition télétravail/présentiel : nous aurons, lors du CHSCT du 25 novembre avec un ordre du jour fourni, une communication sur le télétravail avec la volumétrie, etc. Nous ferons également le point sur la volumétrie des autorisations spéciales d'absence afin d'avoir les dernières données. En attendant et pour donner un ordre d'idées sur les personnes en présentiel, nous serions actuellement de l'ordre de 25 % en services centraux et de 69 % en mairies d'arrondissement, le reste évidemment en télétravail ou en organisation mixte. Nous vous ferons donc un point complet lors du prochain CHSCT.

Concernant les horaires décalés, nous avons déjà supprimé les nocturnes dans les mairies d'arrondissement. Il peut y avoir éventuellement une réflexion au niveau des services centraux évidemment avec les horaires variables d'ajustement bien sûr pour répartir, je dirais, les allées et venues dans les transports en commun.

Sur les mairies d'arrondissement, vous le savez, s'il devait y avoir des évolutions, l'idée serait de faire les mêmes sur tout Paris. Nous avons également demandé aux DGS de bien suivre la volumétrie, le besoin des usager-es. Ensuite, comme vous le rappeliez et comme le montrent quand même les chiffres que citait Mme BOUSQUET, moins de 5 % des appels aujourd'hui concernent la COVID-19, ce qui veut bien dire que notre préoccupation principale est véritablement que le virus arrête de circuler ; mais aujourd'hui, nous ne sommes pas sur un confinement aussi strict que la dernière fois, puisqu'on a 95 % des appels qui concernent tous les autres services publics. Je le rappelle quand même : il y a vraiment un besoin de service public : Il est bon de rappeler que les sections des CASVP sont ouvertes ; tout ceci est très différent du premier confinement. Il y a une vraie demande de service public évidemment de la part des Parisien·nes.

Une autre petite chose : les horaires décalés, j'en ai parlé. Concernant les centres de dépistage que vous avez cités, M. ZIRI-RAMEL, je rappelle qu'ils sont organisés par des laboratoires, dans le cadre d'accords tripartites entre la Ville, l'ARS et le laboratoire pour que l'on puisse avoir ces centres de dépistage. Normalement, il n'y a pas de contacts sauf pour les agent-es volontaires qui y sont allés pour aider. Comme il y a besoin d'accueil, etc., cela peut être aussi une possibilité d'activité pour les ALG, notamment quand ces centres de dépistage

sont au sein de leur mairie ou en toute proximité, comme c'est le cas dans le 13^{ème}. Mais dans ces centres, il y a un respect absolu des gestes barrières. Il n'y a donc pas de risques particuliers.

Mme ALBERT (CGT) a demandé la parole via le tchat.

M^{me} GIRARD.- Vraiment Mme ALBERT, extrêmement rapidement votre prise de parole et ensuite, Mme la Présidente enchaîne.

M^{me} ALBERT. (CGT) - C'est juste que vous n'avez pas répondu sur les effectifs de la médecine du travail et sur les questions de supervision des collègues quand ils ont des usager-es en détresse.

Je voudrais quand même rappeler une chose, parce qu'on ne nous a pas répondu. Je suis désolée, mais c'est la contradiction fondamentale des mesures prises par ce Gouvernement et que, quelque part, la Ville prend aussi. Vous dites qu'il y a une situation extrêmement grave et vous nous dites que nous continuons à peu près comme avant, en faisant attention à la santé des agent-es. Là-dessus, j'ai une contradiction qu'il faut continuer à lever, c'est notre travail de mandaté-es du CHSCT. Je parle des EDL, mais je pourrais aussi évoquer le travail social. Je vais aller très vite : ne rajoutez pas du travail aux collègues qui sont déjà sur-stressé-es parce que les situations sociales sur les quartiers sont en effet très préoccupantes.

Deuxièmement : quand aura-t-on des ordinateurs pour bien travailler ? On n'attendra pas janvier.

[tchat de **Mme BONVARLET** (CGT) : Est-il nécessaire d'attendre que les télétravailleurs/euses soient atteints de TMS pour les équiper de matériel ergonomiques ?]

Troisièmement : est-ce que vous dites que, dans les EDL, on a 2 à 3 jours obligatoires de télétravail pour assurer l'ouverture de l'EDL tout au long de la semaine, et jusqu'à 5 jours de télétravail pour celles ou ceux qui considèrent qu'il ne faut pas venir au travail, pour ne pas faire circuler le virus ?

Ce sont des choses très claires qu'on peut demander chez nous, mais peut-être aussi ailleurs. Évidemment que nous avons besoin du service public, Madame. Nous en sommes tous et toutes porteuses. Mais aujourd'hui, que faudrait-il ? Un gel des logements, vous êtes aussi à Paris Habitat. Il faudrait le maintien des droits sociaux dès maintenant, Madame. Ce n'est pas nous, avec nos petites mains dans les associations, qui allons faire cela. Donc, juste vous dire que oui, il faut du service public, mais on pense que c'est par d'autres biais aussi. Merci.

M^{me} GIRARD.- Merci. Très rapidement, il y a des sujets. Je vois aussi Mme BONVARLET qui reparle du télétravail. Je le redis : les effectifs du SMP au sein de la Ville, c'est un sujet d'instance centrale. Le sujet du télétravail, la manière dont sont équipés les télétravailleurs/euses et l'accord-cadre sur le télétravail, ce sont des sujets des instances centrales. Nous n'allons donc pas y revenir ici, je l'ai déjà dit : nous allons suivre ce qui est discuté au niveau central.

Je ne sais pas s'il y a d'autres remarques que vous avez faites. Je pense qu'au sein du travail, quand on respecte des gestes barrières, quand on porte son masque, quand on se lave les

mains, quand on respecte la distanciation physique, je pense qu'il n'y a pas de sujet de risque, de mise en danger pour les agent-es. Je le redis : la difficulté, c'est si on ne respecte pas les gestes barrières. C'est toute la difficulté des pauses, etc. L'un des buts quand même du confinement, même s'il n'est pas aussi strict, c'est bien la restriction des relations sociales en dehors justement de la vie professionnelle qui étaient un vecteur important de circulation du virus. Là où je vous rejoins : cela fait une petite semaine que le confinement a commencé avec ces nouvelles règles. Ce sont toujours des effets décalés de 2 ou 3 semaines pour voir les effets réels de ces mesures. Cela tombe bien, on se revoit dans 2 ou 3 semaines. Ce qui nous permettra de refaire un point là-dessus.

[tchat de **Mme ALBERT** (CGT) : et témoigner des bilans scientifiques sur la place du travail dans le développement de l'épidémie]

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Je voudrais juste rappeler quelque chose. Nous donnerons la priorité au dialogue pour bien nous organiser. Sur le point spécifique des EDL, je crois que vous avez des interlocuteurs/trices qui sont très réceptifs/ives en la personne de Mme COLOU et de son équipe. La priorité est le dialogue pour vraiment ajuster au mieux et pour que tout le monde s'y retrouve.

2. Avis sur la mise à jour du Plan de Continuité d'Activité de la Direction

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, et vu que nous avons eu les débats, de procéder directement au vote.

Pour effectuer ce vote, je passe la parole à Jérémie JOURDAIN.

M. JOURDAIN. (Secrétaire de séance) - Merci Mme la Présidente, merci de vos interventions. Sur le plan de continuité d'activité, je vais appeler votre nom successivement et vous allez me donner votre position : « Ne prend pas part au vote, Vote pour, Contre ou Abstention ».

Je vous remercie, je commence.

8 votants. 8 abstentions : CGT (3), UNSA (1), UCP (1), CFDT (1), SUPAP-FSU (1), CFTC (1).

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci. Nous allons enchaîner avec le point numéro 3.

3. Avis sur les deux dernières mises à jour du Document Unique d'Évaluation du Risque COVID-19

Mme la PRÉSIDENTE.- Pour commencer, la mise à jour de septembre et octobre 2020. M. JOURDAIN, je vous redonne la parole.

M. JOURDAIN. (Secrétaire de séance) - Tout à fait, de la même manière je vais appeler votre nom successivement et vous indiquerez votre vote.

8 votants. 1 vote pour : UCP (1) et 7 abstentions : CGT (3), UNSA (1), CFDT (1), SUPAP-FSU (1), CFTC (1).

M. JOURDAIN. (Secrétaire de séance)- Ensuite, le vote sur le Document Unique du mois de novembre. Je reprends l'appel nominatif.

8 votants. 1 vote pour : UCP (1) et 7 abstentions : CGT (3), UNSA (1), CFDT (1), SUPAP-FSU (1), CFTC (1).

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci M. JOURDAIN. Il est 17 h 05, je vous propose de lever la séance et je vous remercie pour tous ces échanges assez riches et nourris. Nous aurons l'occasion de faire un nouveau point d'étape d'ici quelques semaines, le 25 novembre.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et protégez-vous, vous et vos proches.

M^{me} GIRARD.- Merci beaucoup à vous tous et toutes pour cette participation et à très vite pour notre prochain CHSCT. Merci Mme la Présidente. Au revoir.

[La séance est levée à 17 h 05.]

*Madame Anne-Claire BOUX
La Présidente*

*Madame Odile BONVARLET
La secrétaire du CHSCT*

*Monsieur Jérémie JOURDAIN
Le secrétaire administratif de séance*